tif destiné à couvrir la totalité de ses dettes. Il convient de n'accueillir cette nouvelle de source anglaise que sous toutes réserves.

L'attitude des marins français aux fêtes de Kiel

Paris, 26 juin. — Le *Berliner-Tageblatt* reproduit, d'après les *Dernières nouvelles de Dresde*, la note suivante qu'il dit avoir été communiquée à ce journal par l'ambassadeur de France. En voici les principaux passages :

« Le bureau de correspondance officielle ainsi que plusieurs correspondances particulières ont répandu dans la presse allemande la nouvelle d'une prétendue réserve des marins français à Kiel, réserve qui aurait confiné à l'impolitesse.

» Cette nouvelle, d'après les informations authentiques, ne répond aucunement aux faits. La bonne intelligence des deux nations n'a rien laissé à désirer pendant toute la durée des fêtes; et dans un long entretien qu'il a accordé à l'amiral Ménard, l'Empereur l'a constaté avec une satisfaction particulière.

» D'après cela, il faut reconnaître objectivement que l'escadre française s'est acquittée d'une façon absolument correcte de la délicate mission qui lui était confiée. »

Une interpellation à propos des services maritimes postaux

Paris, 26 juin. — M. Samary a informé le ministre du commerce qu'il avait l'intention de l'interpeller sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer les services maritimes postaux à partir du 1er juillet 1895.

Le colonel Monteil à la Chambre

Paris, 26 juin. — M. le colonel Monteil, qui avait assisté à la séance est descendu dans le salon de la Paix, où reconnu il a été l'objet de marques multiples de sympathie. Chacun a voulu lui serrer la main. On commentait beaucoup chez les officiers l'accueil fait dans les couloirs à cet honorable officier.

La question de l'envoi de l'ordre de l'Aigle Noir au Président de la République

Berlin, 26 juin. — Plusieurs journaux annoncent que l'empereur d'Allemagne aurait résolu d'envoyer à M. Félix Faure l'ordre de l'Aigle Noir pour contrebalancer ainsi l'effet produit, en France, sur l'opinion, par la remise faite au chef de l'Etat, du collier de Saint-André.

L'attitude que l'empereur Guillaume a observée à notre égard pendant les fêtes de Kiel et, d'autre part, les incidents qui se sont produits récemment lorsque des Français de distinction, comme M. Pasteur, ont refusé une décoration allemande, rendent cette information fort invraisemblable.

Le droit de péage sur le nouveau canal de Kiel

Berlin, 26 juin. — On assure dans les cercles diplomatiques que certaines puissances, se basant sur le traité de 1857 qui portait suppression du péage pour le passage du Sund, auraient l'intention de contester à l'Allemagne la légitimité d'un droit de péage sur le nouveau canal. Celui-ci traverse en effet l'ancien territoire danois ; il serait, de ce fait, regi par la clause en question.

Néanmoins, on annonce que le canal sera ouvert à partir du 1er juillet aux navires jaugeant jusqu'à sept mètres et demi.

Vienne, 26 juin. — On dément formellement à Constantinople les bruits d'un soulèvement qui aurait eu lieu en Macédoine.

Le nouveau ministère anglais

Londres, 26 juin. — Les députés sont nombreux à la Chambre des Communes.

Sir William Harcour annonce que, sur l'ordre de la reine, lord Salisbury s'occupe de la formation du cabinet.

M. Labouchère demande à M. Akers Douglas, secrétaire du parti conservateur, quand auront lieu les élections générales. Les libéraux et les conservateurs applaudissent.

M. Akers Douglas répond que son parti désire fermement que la dissolution se fasse le plus tôt possible et il se félicite que les libéraux soient du même avis.

Le speaker (président) nomme les membres de la Chambre qui, déjà désignés pour faire partie du cabinet, doivent se soumettre à la nouvelle élection.

Lorsque le nom de M. Chamberlain, désigné pour les colonies est prononcé, des cris de : « Judas ! » se font entendre sur tous les bancs irlandais. La séance est levée.

Dans les couloirs, on dit que le portefeuille de la guerre sera attribué à M. Brodrick, dont la motion défavorable au ministre de la guerre détermina vendredi la chute du ministère.

Sir Henry James sera nommé, à son choix, lord chancelier ou ministre de l'intérieur.

Le prince de Galles au congrès international des chemins de fer

Londres, 26 juin. — Le prince de Galles a présidé aujourd'hui, à l'*Imperial Institut*, la séance du congrès international des chemins de fer. Il a souhaité la bienvenue aux délégués; il a dit qu'on discutera au congrès les moyens d'améliorer les services des trains de voyageurs, les dispositions qu'il conviendrait de prendre pour assurer aux voyageurs tout le confortable et la sécurité désirables et aussi la question de l'éclairage des chemins de fer.

La Compagnie transatlantique et le journal « le XIXe Siècle »

Paris, 26 juin. — L'affaire de chantage engagée par la Compagnie transatlantique contre Portalis, ex-directeur, et Girard, ex-administrateur du *XIXe Siècle*, a été appelée aujourd'hui à l'audience de la huitième chambre.

Portalis, naturellement, faisait défaut.

Girard, qui purge une condamnation à l'emprisonnement pour l'affaire des Cercles, avait été extrait de sa cellule et amené sur le banc des accusés. Il s'est présenté au tribunal dans un tel état d'affaissement physique et mental que, sur la demande de son avocat, Me Despiau, les juges de la 8e chambre, après un examen fait séance tenante du prisonnier par M. Flesquet, médecin du palais, ont décidé sa mise en liberté provisoire et ajourné l'affaire.

Mort d'un sénateur

Paris, 26 juin. — M. Sébire, sénateur de la Manche, vient de mourir dans sa quatre-vingt-huitième année.

Docteur en médecine, officier de la Légion d'honneur, il avait été élu membre de la Chambre haute le 7 juin 1885, en remplacement de M. Dufresne, et avait été réélu en 1888, au premier tour, par 772 voix sur 1,245 votants. Il siégeait au centre gauche.

L'élection sénatoriale des Basses-Alpes

Paris, 26 juin. — Les électeurs sénatoriaux des Basses-Alpes sont convoqués pour le 18 août à l'effet de procéder au remplacement de M. Richaud, sénateur opportuniste, décédé.

Caisses d'incendiés

La direction de l'administration départementale a envoyé aux préfets, dit la *Petite République*, une instruction pour obtenir des municipalités leur concours actif en vue de l'organisation de caisses d'incendiés qui fonctionnent avec succès dans quelques départements de l'Est.

Les statuts de ces institutions seront arrêtés d'après un modèle uniforme.

Le revenu des caisses se composera du produit des subventions votées par les assemblées communales et de celle que ne saurait manquer d'accorder chaque Conseil général.

L'explosion d'Haguenau

Haguenau, 26 juin. — L'explosion du magasin de poudre du polygone a causé un moins grand nombre de victimes qu'on ne l'avait annoncé. Les soldats blessés ne sont, du reste, que légèrement atteints.

Le fusil hollandais

Paris, 26 juin. — On lit dans le *Français quotidien* :

« Le gouvernement hollandais a adopté le fusil à répétition du système Mannlicher, du calibre de six millimètres et demi, qui a remplacé le fusil Beaumont, en magasin, du calibre de onze millimètres.

» Le nouvel armement de l'armée hollandaise comprendra 133,600 fusils et 6,400 carabines, et coûtera environ 9,000,000 de francs, à répartir sur les quatre exercices de 1895, 1896, 1897 et 1898.

» L'arme, déjà essayée aux Indes, se serait très bien comportée à tous les points de vue. »

L'escadre italienne à Spithead

Londres 26 juin. — Le prince de Galles inspectera la flotte italienne à Spithead, le 12 juillet. La reine invitera l'état-major de cette flotte à Winsord

Crispi et Cavalotti

Rome, 26 juin. — Malgré le vote significatif de la Chambre hier, M. Cavalotti déclare qu'il veut continuer à soulever à Monte-Citorio la question morale. En effet, ce matin, on annonce que, dans la séance d'aujourd'hui, une nouvelle motion sur les rapports entre M. Crispi et Cornélius Herz sera présentée à la présidence de la Chambre. Si la motion est rejetée, comme il est facile de le prévoir, l'extrême gauche abandonnerait la salle des séances.

LA SCIENCE DU COMMERCE ET L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Un grand congrès de l'enseignement commercial est à la veille d'avoir lieu à Bordeaux, sous l'active initiative de la Société philomathique et de MM. Jacques et Jules Siegfried, les infatigables propagateurs de cet enseignement utile. C'est le moment de s'occuper de cette question. Nous la traiterons aujourd'hui aux points de vue didactique et pédagogique.

La science du commerce, qui se constitue, en réalité, des trois branches suivantes :

L'art d'acheter et de vendre,
L'art de payer et de recevoir,
L'art d'enregistrer les opérations.

a fait depuis quelques années, il est juste de le constater, de réels progrès sous le rapport de l'enseignement. Et cela, grâce aux efforts de quelques professeurs, de quelques directeurs d'écoles, de quelques écrivains spécialistes, au nombre desquels nous citerons : MM. Brasillier, Dany, Deville, Guilbault, Jacquemart, Jourdan, Léautey, Lefèvre, Lejeune, Paulet, Pigier, etc., etc.

Des 1886, une direction de l'enseignement commercial et industriel était instituée au ministère du commerce, à la suite des efforts des frères Siegfried et de la publication d'un ouvrage très suggestif et très documenté, qui fit alors la lumière complète sur la question, longtemps mal définie. Cet ouvrage, intitulé *l'Enseignement commercial et les Ecoles de commerce en France et à l'étranger*, racontait tout au long l'histoire de cet enseignement, de ses écoles, de ses méthodes. Non seulement il révélait notre infériorité vis-à-vis de l'Allemagne, de l'Autriche, des Etats-Unis, etc., mais il indiquait dans des chapitres très étudiés, qui n'ont peut-être pas encore été mis à profit, — nous signalons ce point à l'attention du prochain congrès, — il indiquait, disons-nous, les réformes à introduire dans l'organisation de notre enseignement pour le rendre tout à la fois pratique et rationnel.

Bientôt après la création d'une Direction de l'enseignement technique, les Ecoles supérieures de commerce étaient prises sous le patronage de l'Etat, qui faisait reviser leurs programmes, jusqu'alors hétérogènes, par des commissions composées des spécialistes les plus compétents, et donnait ainsi à cet enseignement l'unité qui lui faisait défaut, en même temps qu'une impulsion centrale excellente. Enfin, les élèves diplômés de ces Ecoles étaient admis à jouir du bénéfice de la loi militaire.

Dans le même temps, une « Bibliothèque des sciences commerciales » était fondée par M. Eugène Léautey, un des plus ardents instigateurs du mouvement, en vue de doter le nouvel enseignement des ouvrages qui lui faisaient défaut, notamment en ce qui touche la comptabilité. Parmi les ouvrages de cette bibliothèque utile, qu'il a créée de ses économies, nous citerons, outre l'ouvrage considérable que nous venons de nommer, « la Science des comptes mise à la portée de tous » (1889), en collaboration avec M. A. Guilbault, ouvrage quatre fois couronné, où les auteurs ont traité la comptabilité à la manière des sciences exactes. A la suite de cet ouvrage princeps, aujourd'hui consacré par le succès de ses nombreuses éditions, se groupent petit à petit, tout une suite de monographies comptables établies sur le principe de la permanence de l'inventaire.

D'autre part, une bibliothèque d'enseignement commercial se formait chez Berger Levrault, sous l'active et intelligente direction de M. G. Paulet, chef de bureau de l'enseignement commercial au ministère du commerce. Cette bibliothèque a déjà publié le savant *Manuel pratique des opérations commerciales*, de M. Dany, directeur de l'Ecole supérieur du commerce du Havre, qui intéresse l'art d'acheter et de vendre, et le très instructif *Manuel des monnaies, poids et mesures* des divers pays, par A. Lejeune, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Marseille, qui intéresse l'art de payer et de recevoir. Citons aussi l'excellent *Manuel de géographie commerciale*, de Deville; le *Manuel de préparation aux Ecoles supérieures de commerce*, contenant le développement des programmes officiels des concours d'entrée; arithmétique, algèbre, géométrie, physique, chimie, géographie, histoire, commerce et comptabilité, par MM. E. Léautey, Guilbault, Drincourt et Deville. En tout, douze ouvrages, dont le dernier paru intéresse spécialement l'art d'enregistrer les opérations économiques, sous le titre : *Principes généraux de comptabilité.*

***

Dans ce dernier et très important ouvrage, — qui fait entrer l'enseignement commercial dans la voie où il trouvera l'approbation définitive des hommes de science, — MM. Eugène Léautey et Guilbault posent les principes d'organisation rationnelle de toute comptabilité, soit prolétarienne, capitaliste, commerciale, industrielle ou agricole, et chemin faisant font pour ainsi dire toucher du doigt les rapports de la science des comptes avec la science économique dans les multiples conjonctions du Capital et du Travail, qui toutes, il faut bien le reconnaître, aboutissent à des comptes que la Société et les individus ont moralement et matériellement intérêt à voir établir d'une façon véridique.

Cette seule considération ne suffirait-elle pas à montrer que la matière des « principes généraux de comptabilité », présente un grand intérêt social et économique?

Très remarquable sous le rapport du style et de la pensée, l'ouvrage est d'une logique rigoureuse. Il respire comme un parfum d'honnêteté profonde qui fait plaisir à respirer, si je puis m'exprimer ainsi, dans ce temps de relâchement des mœurs, où le désordre des idées se traduit par le désordre plus ou moins voulu des comptes.

La *première partie* du livre utile et moral que nous signalons à l'attention des techniciens et des professeurs, comprend l'analyse et la synthèse des comptes. De cette analyse et de cette synthèse, d'une grande puissance de précision, se dégagent les formules qui exposent clairement et dans le détail : la nature et les propriétés des comptes, envisagés tant au point de vue comptable que social et économique ; la théorie de la comptabilité ; la classification des comptes; les fonctions des comptes des personnes, des choses et des comptes d'ordre et de méthode.

La *seconde partie*, qui comprend l'analyse et la synthèse des organes comptables, c'est-à-dire des livres dans lesquels les *comptes* se forment et se groupent, est non moins remarquablement traitée. De cette analyse et de cette synthèse approfondie se dégagent les formules qui fixent également, d'une manière aussi claire que positive : les lois, les principes et règles théoriques et pratiques d'organisation des livres de la comptabilité *originaire* ou analytique, de la comptabilité *générale* ou synthétique, ainsi que les lois, principes et règles relatifs à l'établissement de l'inventaire *intra*-comptable (ou des comptes), à l'inventaire *extra*-comptable (ou des existants); enfin, à l'établissement du bilan *intégral et rationnel* et à l'obtention, si précieuse, de la *permanence de l'inventaire*, clef de la voûte de la science des comptes.

***

Dans leur ensemble, ces formules constituent un corps de doctrine embrassant toute la matière comptable en général. La comptabilité, comme toutes les autres branches des mathématiques appliquées, devrait être rendue enseignable en dehors de la profession elle-même, et c'est ce résultat, patiemment poursuivi, qui est atteint dans les « Principes généraux de comptabilité, » dont l'étude initie finalement le lecteur à la nette compréhension des bilans, comme à discerner les irrégularités ou les artifices qu'ils contiennent d'ordinaire.

Pour faciliter davantage encore cet enseignement essentiel et guider le professeur et l'élève, un questionnaire très complet a été placé à la fin de chacun des dix livres qui composent l'ouvrage précieux dont nous rendons compte.

En somme, ce beau livre de science comptable, dont la place est marquée au seuil même de la science économique comme pour l'éclairer dans l'avenir, constitue une œuvre saine et forte qui portera ses fruits. Si l'on songe combien les mauvais errements de comptabilité ont causé d'illusions et de duperies, de faillites et de banqueroutes, de statistiques fausses et d'erreurs économiques, on est amené à conclure que la vulgarisation des principes d'un tel ouvrage, destiné à porter l'ordre et la lumière dans les comptes du travail et du capital, devrait être un des objectifs des écoles, d'autant qu'il est écrit sur le plan de leur programme de comptabilité de commerce.

La science du commerce n'est pas faites dans toutes ses parties ; les principes scientifiques de l'*art d'acheter et de vendre* et de l'*art de payer et de recevoir*, qui comportent un grand nombre de subdivisions, sont loin d'être fixés complètement. Du moins, les lois, règles et principes de l'*art d'enregistrer les opérations* sont aujourd'hui déterminés, et l'enseignement commercial donné, notamment dans les Ecoles supérieures de commerce va pouvoir prendre de ce fait un caractère scientifique qui le soustraira à certaines critiques et lui conquerra une plus large part d'estime dans la considération publique.

Situation météorologique. — Roubaix 27 juin. — Hauteur barométrique : 761 Température

A 7	heures du matin	20	degrés	au-dessus de zéro
A 1	— du soir	27	—	au-dessus de zéro.
A 4	— —	28	—	au-dessus de zéro.

ROI PUISSANT
C'est la gloire, fais des jaloux,
Ô savon exquis entre tous !
Nul de t'égaler n'est capable,
Grâce à ton parfum délectable,
On voit la mode à tes genoux.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chronique du feu. — *Un feu de cheminée rue de Lenze.* — Un violent feu de cheminée s'est déclaré, jeudi matin, à dix heures et demie, chez M. Jean-Baptiste Spriet, demeurant dans la rue de Lenze, impasse de Lenze.

L'alarme a été donnée par le garde champêtre Mayeux ; comme on croyait à un incendie, l'avertisseur 24, rue du Tilleul, prévint le poste central.

Le feu, combattu aussitôt par quelques ouvriers maçons qui travaillaient près de là, a été éteint ; la pompe à vapeur est allée jusqu'au boulevard Gambetta et, avertie du peu d'importance du sinistre par le brigadier Lemaire, a rebroussé chemin ainsi que le dévidoir rencontré en route.

— *Un commencement d'incendie rue Sébastopol.* — Vers deux heures, un commencement d'incendie a éclaté chez MM. Meyer et Boquillon, constructeurs-mécaniciens, rue Sébastopol.

Le feu a pris naissance dans un tas de copeaux déposé dans un grenier au-dessous d'une toiture en pannes.

L'alarme a été donnée par un ouvrier de la maison, Charles Ghiot, modeleur; le poste central a été averti par téléphone.

Le personnel de la maison a vivement combattu le feu et s'en est rendu maître.

Quand les pompiers et le dévidoir sont arrivés sur le théâtre de l'incendie, leur concours était devenu inutile; la pompe à vapeur n'est pas sortie de la cour des pompiers.

Un ouvrier mécanicien, Jean Martens, 54 ans, demeurant boulevard de Reims, dans l'empressement à porter du secours, s'est fait une blessure assez grave à la jambe droite.

La cause de l'incendie est attribuée au surchauffement; les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à une centaine de francs.

Le concours de la Société de Géographie. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le comité de la Société de Géographie a l'honneur de porter à la connaissance de toutes les Ecoles de Roubaix et aussi de tous les jeunes gens et jeunes filles suivant des cours particuliers, que le concours annuel, dont le programme leur a été adressé tardivement par suite d'un malentendu, aura lieu le jeudi 4 juillet, à huit heures du matin, dans la salle de l'Ecole de la Place Notre-Dame pour être terminé comme d'habitude à midi.

» Les papiers, plumes, encre et objets nécessaires aux compositions seront par les soins et la libéralité de la ville, mis à la disposition des concurrents. »

Les habitations destinées à la classe laborieuse. — *Réunion générale de la société coopérative « L'Epargne ouvrière ».* — Dimanche, 23 juin, à quatre heures de l'après-midi, a eu lieu au *Ratier-Club*, 192, rue de l'Ommelet, la réunion générale de la société coopérative à capital et personnel variables « L'Epargne ouvrière », pour la remise des livrets individuels, l'encaissement des cotisations mensuelles, et la ratification des statuts définitifs.

Au milieu des applaudissements de l'assistance, le président a annoncé que de nombreuses personnes ont bien voulu déjà se faire inscrire comme membres honoraires, en donnant pour la plupart des preuves d'une libéralité exceptionnelle.

Les neuf cents travailleurs qui forment à ce jour le contingent des membres participants sont, à dit M. De Marez, animés des sentiments de la plus vive reconnaissance envers leurs généreux protecteurs, de la bienveillance desquels ils sauront se montrer dignes.

Les livrets non retirés ont été déposés chez M. Louis Marcotte, secrétaire de la société, Brasserie du Coq, place d'Audenaerde (Sacré-Cœur), à l'angle de la rue Galvani, où les titulaires sont instamment priés d'aller les réclamer dans le plus bref délai.

Afin de faciliter le fonctionnement du service, le paiement des cotisations se fera, à partir du mois de juillet, au siège des diverses sections de quartiers, le deuxième dimanche de chaque mois, de six à huit heures du soir, en conformité de l'article 27 des statuts. La présence du sociétaire n'est pas rigoureusement obligatoire; il lui est permis de faire présenter, avec son livret, le montant de sa cotisation par un autre membre.

C'est de même au siège de chaque section, comme chez le secrétaire, que pourront être reçues désormais les nouvelles adhésions.

A l'Ecole de natation. — La température de l'eau, à l'Ecole de natation, a été, mercredi, de 20 degrés à 5 heures du matin, et de 23 degrés à midi et à 5 heures du soir.

Aux fêtes de Tournai. — La Société des Anciens officiers et sous-officiers belges participera aux fêtes qui seront données à Tournai, dimanche prochain 30 juin, au profit de l'œuvre du monument à ériger à la mémoire des soldats français morts sous les murs d'Anvers en 1832. La réunion des sociétaires et des membres honoraires porteurs de leurs insignes, aura lieu à une heure très précise, au siège de la société, « Café Gambrinus, » 2, rue du Pays.

Les sociétaires quitteront Roubaix, à 2 heures, par train spécial. Le départ de Tournai aura lieu à 9 h. 15 du soir.

Les membres qui ne pourront assister à la réunion sont priés d'en informer M. Crépin, secrétaire-trésorier, pour vendredi soir, au plus tard.

N. B. — Les personnes qui désirent se procurer des cachets pour les fêtes de Tournai peuvent s'adresser au Café Gambrinus, où des cartes à un et deux francs, donnant droit à l'entrée du Parc, sont à leur disposition.

Le noyé du Pont de la République. — L'identité du noyé trouvé mardi soir au quai de Gravelines, près du Pont de la République, n'a pu être établie.

Voici le signalement de cet inconnu : Agé de quarante ans environ ; taille, un mètre soixante quinze; cheveux chatain foncé ; front large ; yeux bruns ; nez petit ; menton rond ; moustache brune ; vêtu d'un pantalon et gilet de drap gris rayé ; blouse en toile bleue ; chemise de coton blanc ; cravate à raies rouges ; chaussettes de laine ; mouchoir blanc marqué C. D. ; pantoufles en lisere rouge-noir et vert.

Dans ses poches on a trouvé une somme de deux francs vingt et une montre en argent portant les numéros 6913 et 3058.

Le corps ne porte aucune trace de violence.

Une double arrestation de singuliers mendiants. — Mercredi matin, vers dix heures, deux mendiants, âgés tous deux de vingt-deux ans, André Deldigue et Ortafa Marcmarons, demeurant rue du Chemin de Fer, à la « Clef d'Or, » allaient de porte en porte, dans la rue Saint-Antoine, sollicitant la charité.

Le sous-brigadier Léonard qui vint à passer, les engagea à ne pas continuer; une demi-heure après il les rencontra de nouveau et les menaça de les conduire au poste.

L'un des deux mendiants, furieux, lâcha ses deux béquilles et envoya un coup de tête formidable en pleine figure du sous-brigadier, pendant que l'autre frappait également.

Deux autres agents, avertis de l'incident par un gamin, arrêtèrent les deux individus et parvinrent à les conduire, non sans peine, au dépôt de sûreté.

Croix. — *Une messe de premières.* — M. l'abbé Albert Dubus célébrera samedi prochain sa messe de prémices, en l'église St-Martin, à Croix.

Une escroquerie. — Dans la matinée de sa medi, une femme paraissant âgée de 40 ans se présentait chez Mme Dewaitly, rue de la Makellerie, de la part de Mme Wuytsecke, sa belle-sœur, demeurant à Lille, pour réclamer les vêtements d'un enfant que Mme Dewaitly avait eu en nourrice.

Celle-ci, confiante, remit le paquet de vêtements à la commissionnaire, plus cinquante centimes pour reprendre le train pour Lille.

Le lendemain, Mme Dewaitly, s'étant rendue chez sa belle-sœur, apprit, avec surprise, que celle-ci n'avait chargé personne de prendre les vêtements.

Une plainte a été déposée entre les mains de M. Seguin, commissaire de police.

Lannoy. — *Le transport des dépêches.* — La municipalité de Lannoy vient de charger du transport des dépêches dans Lannoy, Mlle Augustine Meurisse.

— *Nomination dans la gendarmerie.* — M. Desmarest, gendarme à cheval à Calais, est nommé brigadier à Lannoy.

Communications

CHORALE DU CŒUR JOYEUX. — MM. les sociétaires sont priés de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu le lundi 1er juillet à 8 h. 1/2 précises au local de la société, afin de pouvoir prendre une décision définitive au sujet des festivals de Tournai (Belgique) et Bruay (Pas-de-Calais). Présence indispensable. Amende 0,50 centimes.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité, Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 - 39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,20** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	Place de la Gare, 12
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Fosse-aux-Chênes 98
Rue Pierre-de-Roubaix, 159	**A TOURCOING**
Rue Pierre-de-Roubaix, 56;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.
Place d'Anvers, Mayot, boul.;	Rue de Gand, 91;
Rue d'Italie, 36;	Rue du Tilleul, 15.
Rue de l'Epeule, 188;	**A CROIX**
Rue de Tourcoing, 153.	Rue de la Gare (chez M. Dervaux)
Rue du Tilleul, 122;	**A WATTRELOS**
Boulevard de Strasbourg, 126;	Salembier-Hollebecq, r. Garnot
Rue Corneille, 7;	**A LILLE**
Rue du Collège, 74 bis;	Rue Royale, 26, épic. Deverny
Rue de la Halle, 9;	**A BOULOGNE-SUR-MER**
Boulevard de Paris, 21;	Rue de la Lampe, 32.
Rue Notre-Dame, 27;	**A CALAIS**
Rue de Lille, 107.	Rue Lafayette, 68 ;
Rue de la Chaussée, 1	Rue des Bouchcries, 3.
Rue Decrême, 37.	**A BERCK-SUR-MER**
Rue Turgot, 68;	Gde épic. modèle, pl. de l'Eglis
Rue Ma. Campagne, 82	

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et surtes mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

WATTRELOS

Un écho du cinquantenaire de la maison D'Halluin-Lepers. — A propos du cinquantenaire de la maison D'Halluin-Lepers, MM. Jules et Edouard D'Halluin avaient envoyé une somme de cinq francs à leurs ouvriers actuellement sous les drapeaux.

Ceux-ci ont répondu par des lettres de remerciements touchantes.

Une somme de deux cents francs a été remise aux maisons hospitalières et aux conférences de Saint Vincent de Paul de Wattrelos.

Mme veuve Louis Lefebvre-Mathieu, en plus d'une souscription de cinq mille francs pour l'édification de l'église du Crétinier, avait donné, quelque temps avant sa mort, un terrain de dix-huit cents mètres pour bâtir le presbytère.

Le chef de fabrication, M. Henri Wauquiez, qui fait partie de la maison depuis 48 ans, a, comme nous l'avons dit, reçu de ses patrons un magnifique bronze représentant Jeanne d'Arc; sur le piédestal on pouvait lire :

A M. HENRI WAUQUIEZ
TÉMOIGNAGE D'ESTIME ET DE SYMPATHIE
1846 1895
D'H.-L.

Une tentative de suicide. — Un vieillard de 75 ans, M. Louis F..., tisserand, rue de la Mairie, à Wattrelos, a tenté de se suicider mardi matin, en se pendant à la tête de son lit. Fort heureusement, Mme F... arriva à temps et, avec l'aide d'une voisine, coupa la corde. M. le docteur Jacquemont, appelé aussitôt, fit rapidement le vieillard revenir à lui. Il est aujourd'hui hors de danger.

C'est à propos d'ennuis d'atelier qu'il a voulu mettre fin à ses jours.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37991

TOURCOING

ÉPOUVANTABLE ACCIDENT. — Un contre-maître enlevé par une courroie et broyé autour de l'arbre de transmission. — Mort de la victime. — La filature de laine de M. François Carette, rue Gaspard, près de l'Hôtel-de-Ville, a été mercredi, vers deux heures de l'après midi, le théâtre d'un épouvantable accident.

M. Henri Desplechin, contre-maître de préparation, né à Mouscron, le 10 avril 1854, de parents français, et cabaretier rue de la Belle-Vue sous l'enseigne « A la Réunion des Professeurs », voulut remettre à la marche une courroie qui passe par un trou pratiqué dans la muraille. Ses vêtements furent pris entre cette courroie et la poulie et il fut entraîné autour de l'arbre de transmission, qui tournait avec une vitesse vertigineuse. Bientôt son bras gauche fut arraché, à peu près à égale distance entre le coude et l'épaule; le corps retomba sur le sol, et le bras, complètement broyé, resta collé à la transmission?

Le malheureux fut, non pas relevé, mais ramassé dans un état affreux; on le plaça sur un matelas, et on appela en toute hâte MM. les docteurs Dewyn et Brunet; on demandait en même temps un prêtre.

Pendant plus d'une heure, les médecins donnèrent leurs soins au blessé, qui avait conservé toute sa connaissance; on avait envoyé du poste la boîte de secours, dont le contenu n'a pu suffire.

Desplechin avait non seulement le bras droit arraché, mais la jambe droite broyée, le genou gauche déboîté, plusieurs côtes brisées, enfoncées, ou plutôt tout un côté de la poitrine écrasé.

Desplechin a montré le plus grand courage; un agent lui faisait constamment respirer de l'éther ; il ne poussait aucune plainte pendant qu'on posait ça et là des attelles aux membres disloqués et qu'on faisait d'autre part des ligatures ou des sutures etc. Il put prendre un peu de vin blanc en aspirant par un tuyau de pipe neuve.

On le plaça ensuite sur une civière qui devait le transporter à l'Hôtel-Dieu. A ce moment, un vicaire de Saint-Christophe fut laissé un moment seul avec le blessé pour lui administrer l'Extrême-Onction.

On avait demandé à Desplechin s'il désirait voir sa femme et ses enfants; et il avait répondu que c'était son plus grand souhait. La femme, née Benoit, arriva bientôt avec l'aîné de ses garçons, âgé d'environ 7 ans. Nous renonçons à dépeindre la scène déchirante qui se passa alors, et qui dura plus d'un quart d'heure.

Le ménage avait un autre garçon, âgé de cinq ans.

Moins d'une demi-heure après son entrée à l'Hôtel-Dieu, Desplechin fut pris d'une syncope et rendit presqu'aussitôt le dernier soupir.

L'arrangement des courroies ne rentrait pas dans les attributions de Desplechin ; c'est en passant près d'un métier à mouliner, et pour être agréable à l'ouvrière qui le conduisait, qu'il monta à l'échelle, afin de jeter, sur la poulie, la courroie qui s'était brisée, pour la raccommoder ensuite : la manche gauche de son vêtement s'enroula à l'arbre de transmission. Il fit, suivant la déclaration de la dévideuse, plus de vingt tours, avant de venir tomber à ses pieds, avec un bras de moins.

Les inondations du mois d'octobre. — En attendant la répartition officielle des indemnités aux victimes des inondations des 30 et 31 octobre de l'année dernière, le conseil municipal, on se le rappelle, a voté dans l'une des séances de la session de mai la somme de 2,400 fr. à titre de secours à distribuer aux ménages ouvriers les plus éprouvés et particulièrement aux habitants des cours de la rue du Moulin-Fagot, des bas quartiers de la ville, rues de Calais, du Hallot, des Carliers, etc.

Jeudi, il a été remis aux ayants-droit environ 80 lettres contenant des mandats à toucher sur la caisse municipale, variant de 10 à 100 francs et au-dessus.

Enquête d'utilité publique, sur la mise en état de viabilité de la rue des Villas, au Blanc-Seau. — L'avis suivant a été publié et affiché mardi après-midi :

« Le Maire de Tourcoing : vu le projet adopté par le Conseil municipal, le 22 mai 1895, pour le règlement des alignements et la fixation des alignements de la rue des Villas, comprise entre les rues Claude Bernard et du Louchet ; — vu le plan d'alignement et le profil en long; — l'ordonnance du 23 août 1835 ; — l'arrêté préfectoral du 19 juin 1895, qui ordonne une enquête d'utilité publique sur le projet dont il s'agit, et nomme, en qualité de commissaire enquêteur, M. Vincent, conseiller d'arrondissement à Mouveaux;

» Donne avis : Que la délibération sus-visée, les plans et l'arrêté seront déposés pendant 15 jours, du 26 juin au 10 juillet inclus, à la mairie de cette ville, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

» A l'expiration de ce délai, les 11, 12 et 13 juillet, M. Vincent, commissaire enquêteur, recevra à la mairie, de 3 à 5 heures, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

» Le présent avis a été publié à son de caisse et affiché aux lieux ordinaires, afin que nul n'en ignore et que cette publicité autorise à considérer le silence comme un vote affirmatif. »

Ouverture de deux rues. — On a en même temps publié et affiché l'arrêté préfectoral concernant l'ouverture de deux rues à ouvrir entre la Malcense et le Moulin-Fagot. Cet arrêté est accompagné de nombreux considérants, entre autres :

» Vu le projet présenté par l'administration municipale de Tourcoing pour le classement au réseau des voies publiques municipales: le règlement des alignements, la fixation du nivellement, et la mise en état de viabilité de deux rues de 14 mètres de largeur, comprises, l'une entre les rues de la Malcense et du Moulin-Fagot; la seconde entre les rues Verte et Belle-Vue;

» Vu l'engagement des propriétaires riverains d'abandonner gratuitement à la ville le sol constitutif des rues, sur 14 mètres de largeur : de contribuer jusqu'à concurrence des 2/3, chacun au prorata de son front à rue, dans la dépense à faire ; ..., et d'établir à leurs frais et à première réquisition des trottoirs en matériaux réglementaires ; le tout consenti à condition que la ville paiera une somme de 17,000 francs au sieur Rousseau ; complétera le 3e tiers des travaux à effectuer, et assurera à l'avenir l'entretien, l'éclairage et l'ébouage des nouvelles voies publiques.

» . . . Vu, en date du 10 juin, l'avis de la commission départementale des bâtiments civils ;

» Considérant que les formalités réglementaires ont été régulièrement accomplies ; que le Conseil municipal, pour donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux observations formulées à l'enquête, a décidé d'abaisser le radier de la première des deux rues; que le projet est convenablement étudié; qu'un crédit de 81,200 francs a été ouvert au budget additionnel de 1895.

» Article 1er. — Les rues ci-dessus désignées, de 14 mètres de largeur, sont ouvertes et classées dans le réseau municipal.

» Art. 2. — Il sera procédé, suivant les lois et règlements, à tout ce qui pourra concerner, soit les réparations d'entretien, soit les démolitions pour cause de vétusté, des bâtiments qui excèdent les alignements.

» Art. 3. — Les engagements des propriétaires riverains sont approuvés.

» Art. 4. — Sont approuvés les projets montant à 81,200 francs.

» Art. 5. — Les travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

» Art. 6. — Des travaux supplémentaires ne pourront être exécutés qu'après avoir été autorisés par le Conseil Municipal.

» Art. 7. — Le Maire de Tourcoing est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Nota. — Les intéressés sont informés que les plans fixant les alignements et les nivellements des deux rues nouvelles à ouvrir, approuvés et rendus exécutoires, sont déposés à la Mairie de cette ville (bureau de la voirie) où ils peuvent en prendre connaissance. »

L'octave de la fête du Sacré-Cœur. — Ordre des cérémonies en l'église du Sacré-Cœur.

Vendredi à 8 h. 12, messe de pélerinage du pensionnat des filles de Sainte-Thérèse, rue de Wailly.

A la gare des Francs. — M. Norbert Parmentier, qui remplissait depuis quatre ans les fonctions de chef de gare à la gare des Francs, vient d'être promu au poste de Saint-André-les-Mines. Il a été remplacé par M. Louis Delozière, venant de Péronchies.

M. Parmentier laisse d'